

## BP Coiffure rénové 2011

Le brevet professionnel Coiffure est un diplôme d'ÉTAT qui atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice de cette activité professionnelle. De plus, il permet à son titulaire de gérer sa propre entreprise. Celui-ci est compétent dans les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration et d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage.

### Programme

- **Physique et chimie appliquées :**

L'eau solvant et milieu réactionnel; réactions acido-basiques; réactions d'oxydoréduction; les composés organiques; installations et appareils électriques.

- **Biologie appliquée :**

Organisation et fonctionnement du corps humain; Bio-contaminations et lutte antimicrobiennes; la peau et les phanères.

- **Technologies et méthodes :**

Diagnostic et conseils (observation et bilan); hygiène et soins capillaires; coupe; mise en forme temporaire; mise en forme permanente; coloration et décoloration; coiffage; entretien du système pilo-facial.

- **Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité :**

Ergonomie – hygiène – sécurité; installation et aménagement des locaux; réglementation en usage avec la profession; qualité de service.

- **Compta-Gestion :**

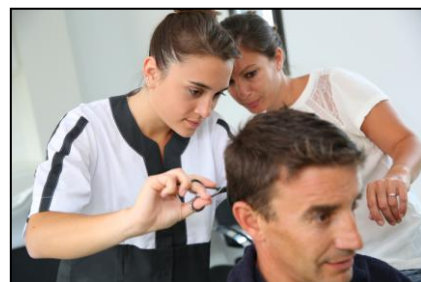
Le cadre de la création; le rachat ou l'exploitation d'un salon existant; le pilotage de l'entreprise; les opérations comptables et administratives courantes; la gestion et le management du personnel; la vente conseil.

- **Arts appliquées à la profession :**

Historique de la coiffure; mise en valeur des produits et des services (documents techniques de publicité); création et réalisation d'une coiffure.

- **Législation professionnelle :**

Législation du travail; législation professionnelle; conditions de travail; hygiène.



## Règlement d'examen

Épreuves	Forme	Durée	Coeff.
<b>E.1 / U.10 Création, couleur, coupe, coiffage</b>	<i>Pratique</i>	2h30	6
<b>E. 2/ U. 20 Modification durable de la forme</b>	<i>Pratique</i>	2h	5
<b>E.3 Epreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat</b>			
- U. 30 A Coiffure événementielle <i>ou</i>	<i>Pratique</i>	1h	5
- U. 30 B Coupe homme et entretien du système pilo-facial	<i>Pratique</i>	1h	5
<b>E. 4 Gestion de l'entreprise</b>			
- U. 41 Vente - conseils	<i>Orale</i>	10 min	2
- U. 42 Management et gestion d'un salon	<i>Écrite</i>	3h	3
<b>E.5 Sciences - Technologie et arts appliqués</b>			
- U.51 Sciences et technologie	<i>Écrite</i>	3h	6
- U.52 Arts appliqués à la profession	<i>Écrite</i>	2h	2
<b>E.6 / U.60 Expression française et ouverture sur le monde</b>	<i>Écrite</i>	3h	3
<b>UF. 1 Épreuve facultative : Langue vivante étrangère</b>	<i>Orale</i>	15 min(*)	Pts en plus

(\*) Épreuve précédée d'un temps égal de préparation

## Après le BP

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure peut exercer ses activités dans les salons de coiffure en tant que coiffeur qualifié, responsable technique, manager de salon, gérant technique de salon. Il a aussi les connaissances et les compétences pour créer son propre salon.

Il peut aussi choisir de continuer à se former en intégrant un **BTS Coiffure** .

